Comment l'Union Européenne finance-t-elle la Recherche et l'Innovation ?

Quelles opportunités pour La Réunion ?

L'Europe s'engage à La Réunion avec le FEDER

HORIZON 2020

PROGRAMME-CADRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE L'UNION EUROPÉENNE

Horizon 2020 est l'un des principaux piliers de l'Union de l'innovation, une initiative phare de la stratégie « Europe 2020 » qui vise à renforcer la compétitivité de l'Europe sur les marchés mondiaux. Horizon 2020 a succédé au 7e PCRDT[1] le 11 décembre 2013. Il regroupe les financements de l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation, déclinés en trois grandes priorités :

- **l'excellence scientifique**
- **la primauté industrielle**
- **les défis sociétaux.**

Il est doté de 79 milliards d'euros.
Selon une logique compétitive Horizon 2020 publie chaque année de nombreux appels à projets dans tous les domaines scientifiques. Ces appels sont destinés à la recherche fondamentale et appliquée, collaborative et individuelle.

3 PRIORITÉS

EXCELLENCE SCIENTIFIQUE	PRIMAUTÉ INDUSTRIELLE	DÉFIS SOCIÉTAUX
• Conseil européen de la recherche (E.R.C.) • Actions Marie Sklodowska-Curie • Technologies futures et émergentes (FET) • Infrastructures de recherche	• TIC • Technologies clés génériques (KET) : - microélectronique - photonique - nanotechnologies - matériaux avancés - systèmes de production - biotechnologies • Espace • Innovation dans les P.M.E. • Accès au financement à risque	• Santé, bien-être, vieillissement • Sécurité alimentaire, bioéconomie... • Energies sûres, propres, efficaces • Transports intelligents, verts, intégrés • Climat, environnement, matières premières • Sociétés inclusives et novatrices et capables de réflexion • Sociétés sûres

- Diffusion de l'excellence et élargissement de la participation
- Science pour et avec la société
- Institut Européen d'Innovation et Technologie (I.E.T.)
- Centre commun de recherche (Joint Research Center - J.R.C.)

QU'EST-CE QU'UN PROJET EUROPÉEN COLLABORATIF?

C'est tout d'abord un **partenariat européen** qui rassemble des acteurs et des compétences complémentaires autour d'un projet de recherche et d'innovation commun. Ces projets permettent une plus grande synergie entre les acteurs de la recherche et de l'innovation en Europe et au-delà.

Participer à un projet européen, c'est aussi une **ouverture vers l'extérieur** qui permet de rassembler les équipes de recherche privées ou publiques, d'énergures et d'horizons diverses au sein de l'Espace Européen de la Recherche et de l'Union de l'Innovation. C'est un moyen de partager des connaissances scientifiques et d'accéder à de nouvelles technologies.

(1) 7ème Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique européen de 2007 à 2013.
(2) Albanie, Bosnie-Herzégovine ; Iles Féroé ; Ancienne république Yougoslave de Macédoine ; Islande ; Israël ; Moldavie ; Monténégro ; Norvège ; Serbie ; Turquie.
(3) 70 % de taux de remboursement pour les grandes entreprises dans les projets innovation.
(4) Les coûts indirects peuvent être plus élevés si le bénéficiaire possède une comptabilité analytique.

LES MODALITÉS DES PROJETS EUROPÉENS

- Tous les types de structures peuvent candidater : académiques, centres de recherche, industriels, PME, associations…
- Un consortium ayant une valeur ajoutée européenne est requis : 3 institutions minimum, issues de 3 pays membres ou associés de l'UE[2], avec un équilibre entre les pays et les types d'institutions. Chacun des partenaires décide de son rôle et de son implication dans le projet. L'un d'entre eux en assure la coordination. Possibilité d'associer des pays non européens.
- Financement de 100% des coûts éligibles[3] + 25% de coûts indirects forfaitaires[4].
  Types de coûts pris en charge : personnel permanent, personnel recruté (CDD), missions, équipements, consommables.

Un projet financé fait l'objet d'un contrat et d'un accord de consortium. Le contrat est signé entre la Commission européenne et le consortium, via le coordinateur du projet. L'accord de consortium est signé par l'ensemble des membres du consortium. Il régit les règles de bon fonctionnement du projet, ainsi que les enjeux de propriété intellectuelle et d'exploitation des résultats.

Les projets individuels du pilier « Excellence Scientifique »

Au-delà des projets collaboratifs, Horizon 2020 soutient aussi l'excellence de la recherche fondamentale à travers les programmes du pilier « Excellence Scientifique », qui vise notamment à renforcer la recherche fondamentale et à étendre l'excellence de la base scientifique de l'Europe afin de rendre son système de recherche et d'innovation plus compétitif à l'échelle mondiale.

Il comprend deux programmes destinés au développement des compétences européennes en matière de recherche et d'innovation :

- **Le Conseil Européen de la Recherche (ERC)** qui finance des projets destinés à des chercheurs individuels, talentueux et créatifs et à leurs équipes pour poursuivre de la recherche fondamentale.
- **Les Actions Marie Sklodowska-Curie** offrant aux chercheurs des opportunités intéressantes de carrière et d'échange de connaissances grâce à la mobilité transfrontalière et intersectorielle.

Ces projets répondent à des modalités différentes. Contactez la cellule Europe pour en savoir plus.

POURQUOI PARTICIPER À UN PROJET EUROPÉEN ?

Les motivations peuvent être nombreuses. S'investir dans un projet européen présente des avantages certains et des inconvénients auxquels la cellule Europe répond par son accompagnement.

AVANTAGES PRINCIPAUX

- # Une nouvelle source de financement pour votre recherche ou vos projets innovants.
- # Renforce la dynamique internationale de votre recherche.
- # Un «label» de grande qualité.
- # Développement de réseaux de nouveaux partenaires européens et collaboration avec les acteurs clés de votre domaine.
- # Partage des connaissances et des risques avec les partenaires du projet.
- # Renforce et développe les compétences des équipes de recherche.
- # Développe et donne accès à de nouvelles technologies à la pointe de l'innovation. Permet d'être actif dans les thématiques d'avenir identifiées par l'Europe.
- # Financement à 100% et donc sans co-financement à rechercher.
- # Possibilité de financer du personnel permanent.
- # Une recherche davantage pluridisciplinaire.

INCONVENIENTS

- # Le projet déposé est mis en concurrence avec d'autres propositions issues de tous les États membres. Le processus est très compétitif.
- # **Les équipes de recherche doivent surveiller le calendrier des appels à projets en fonction de leur intérêt.**
- # **Les objectifs et impacts de la proposition de projet doivent refléter le programme de travail de l'appel, sans quoi les chances de réussite de la proposition sont minimes et ne justifient pas l'investissement nécessaire au montage du projet.**
- # **Un projet européen demande du temps.**
- # **Les appels à projets européens nécessitent un travail de reporting rigoureux sur la durée du projet.**
- # **Les équipes doivent avoir les ressources suffisantes pour garantir une gestion conforme du budget alloué par la Commission européenne.**

Pour tous ces points, la cellule Europe apporte des solutions.

COMMENT PARTICIPER À UN PROJET COLLABORATIF DU PROGRAMME HORIZON 2020?

Un projet européen Horizon 2020 ne s'improvise pas. Il se prépare plusieurs semaines à l'avance.

QUEL DOMAINE DE RECHERCHE ? QUEL SUJET ?

Dans un premier temps, il faut identifier l'appel à projets le plus pertinent et dans lequel vos compétences ou votre idée de projet s'intègre le mieux.

La cellule Europe suit les nombreux appels à projet publiés par la Commission européenne et peut vous aider à identifier les appels qui vous correspondent.

POUR PARTICIPER À UN PROJET EUROPÉEN IL Y A DEUX STRATÉGIES POSSIBLES :

Intégrer un consortium de partenaires recherchant votre expertise et vos compétences;
Trouver vos futurs partenaires et former votre consortium.

La cellule Europe vous accompagne dans votre recherche de partenaires et vous transmet les demandes de partenaires émises par les consortiums européens.

COORDINATEUR OU PARTENAIRE ?

Coordinateur : Vous êtes porteur du projet ce qui vous donne un pouvoir d'orientation large. L'investissement est important mais cette position est intéressante en termes d'opportunités de contacts et de notoriété. Une expérience préalable en matière de projets européens est conseillée.
Partenaire : L'investissement dans l'écriture de la proposition est souvent focalisé uniquement sur le domaine de recherche que vous maîtrisez. Votre investissement dans le projet peut être ajusté à vos disponibilités et aux ressources dont vous disposez.

Demandez conseil à la cellule Europe pour identifier la stratégie la plus adaptée à votre structure et votre projet de recherche.

L'ÉCRITURE DU PROJET

Une fois le consortium établi, les partenaires du projet répondent à l'appel de la Commission européenne et s'accordent sur le contenu scientifique et l'ingénierie du projet (coordination, répartition des tâches, calendrier de travail, livrables, budget, propriété intellectuelle...)

La cellule Europe vous accompagne dans l'écriture et le montage administratif et budgétaire de votre projet.

DES PROJETS EUROPÉENS À LA RÉUNION ? C'EST POSSIBLE !

Plusieurs projets européens ont déjà vu le jour à La Réunion et notamment :

- **Run Emerge**
(2011-2014) CRVOI
Sujet : les maladies infectieuses émergentes

- **Vibrant**
(2010-2013)
laboratoire LIM, Université
Sujet : biodiversité et informatique

- **Life + Corexerun**
(2009-2014)
le Parc National
Sujet : conservation et restauration (reconduit en 2015)

LA CELLULE EUROPE VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE LA VIE DE VOTRE PROJET :

VEILLE → SENSIBILISATION → MONTAGE → SUIVI → VALORISATION

CONTACT :
Fanny Schultz : 0262 93 87 98
Fanny Mazella : 0692 00 14 89
cellule.europe@innovonslareunion.com
www.innovonslareunion.com

Nexa

COMITE RÉGIONAL POUR L'INNOVATION
Innovons La Réunion

UNION EUROPÉENNE

Region Reunion
www.regionreunion.com